

Antoine **GUY**

Fils d'Antoine et Renée CHAMPENOIS

Métier du père : maître boulanger.

ET LXXIII 597 Le 09.10.1705 transaction devant Louis Boisseau et Germain Angot

Furent présents Antoine GUY, maître boulanger, demeurant rue du Temple, paroisse St Jean-en-Grève, Catherine GUY, séparée de biens de défunt Emmanuel ISARD, maître chandelier, demeurant rue des Vieux Augustins, paroisse St Eustache, Marie-Jeanne CARETTE veuve de Jean GUY, maître boulanger à Paris, tutrice des enfants mineurs dudit défunt et d'elle.

Antoine GUY et Catherine GUY héritiers chacun pour un tiers de Jacques GUY aide mouleur de bois, et le mineur Jean GUY et ladite demoiselle LECLERC par représentation dudit Jean GUY leur père conjointement héritier pour un autre tiers dudit Jacques GUY leur aïeul.

Antoine GUY et Renée CHAMPENOIS sa femme comme tuteurs des enfants ISARD.

Jacques GUY est décédé le 28.08.1703. Il a été marié en seconde nocces avec Jeanne BOURGEOIS.

Catherine GUY, mariée à Nicolas DUES, contrôleur de la recette des gabelles à Melun, unique héritière du second mariage, a renoncé à la succession de son père.

Ils ont reçu chacun 300L mais il reste deux rentes ; une de 200L pour un principal de 4000L constituée par Simon FREMIN et sa femme, et une de 100L pour un principal de 2000L par la communauté des mouleurs de bois.

Antoine GUY signe très bien avec sa marque ; sa sœur et autre aussi.

Antoine **GUY**

Fils d'Antoine et Renée Anne CHAMPENOIS

ET XCIV 97 Le 09.12.1695 Contrat de mariage devant Etienne Boursier et Jacques Despriez

Furent présent, Antoine GUY, maître boulanger à Paris, demeurant rue Vieille du Temple, paroisse St Jean, pour lui et en son nom, fils de Jacques GUY, juré mouleur de bois, et demoiselle Renée-Anne CHAMPENOIS, fille majeure, demeurant rue Tiquetone, paroisse St Eustache, fille de défunt Jean officier du seuil à Royne, et de Marie BILLOIS. Ils seront communs en biens. 2000L de dot dont 1000L en deniers comptants, 1000L en meubles meublants, ustensiles d'hôtel et de ménage, linge et hardes à usage de la future. La moitié des 2000L entrera dans la communauté et l'autre moitié demeurera en propre à la future.

1000L de douaire préfix.

Il est indiqué en marge qu'un inventaire devra être fait après le décès de Marie-Madeleine CHALON première femme d'Antoine GUY.

Les deux futurs ont très bien signé ainsi que plusieurs témoins.

Quittance donnée le 12.09.1695 donc le mariage a sûrement eu lieu le lendemain.

ET XCIV 97 Le 12.12.1695 Inventaire après décès devant Etienne Boursier et Jacques Despriez

A la requête d'Antoine GUY, maître boulanger, demeurant rue Vieille du Temple, paroisse St Jean, veuf de Marie-Madeleine CHALON sa première femme.

Une fille Jeanne.

Marie-Madeleine CHALON décédée le 08.02.1695.

Contrat de mariage devant Bailly et Donys le 22.01.1689. 200L de dot.